



## Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 13 février 2023

Nos représentants  
CGSP-ACOD dans le CEPPT  
Infrabel :



**VERSTRAETEN**  
Pascal  
Charleroi



**CRAEN**  
Yves  
Malines



**WINKELMANS**  
Jerry  
Bruges



**SECRETIN**  
Pascal  
Liège



**CAUCHIE**  
Manuel  
Ath

### Points discutés :

#### 1. Radios analogiques

Nous avons, il y a quelques mois, mis ce pont à l'ordre du jour du Comité d'Entreprise. Actuellement, les radios analogiques sont toujours utilisées chez Infrabel, malgré que celles-ci soient en fin de vie. I-ICT a actualisé son stock pour assurer le service radio jusque fin 2024, voire plus si nécessaire. La portée de ce système est d'environ 1km.

Infrabel planifie le remplacement de ces radios analogiques par des radios qui utilisent un système PoC (Push to Talk over Cellular) qui est un système de radiocommunication mobile basé sur les réseaux de communication des opérateurs (Proximus et Orange).

Toutes les radios seront connectées via le réseau LTE-4G/5G ainsi il n'y a plus de limitation de distance. Au niveau des inconvénients, on constate que ce service est dépendant des opérateurs publics.



Actuellement, certains endroits ne sont pas encore suffisamment couverts, une cartographie indiquant les endroits où la couverture réseau est insuffisante est en train de se faire. La couverture est mesurée par Infrabel. Certaines Désiros sont équipées en ce sens.

Des discussions sont en cours avec les opérateurs publics pour résoudre les problèmes de couverture.

Nous faisons remarquer que ces améliorations de la couverture se font à charge d'Infrabel, ce qui revient à dire que nous améliorons le réseau public à nos frais.

Il est à noter que ces radios seront équipées de 2 cartes SIM afin d'augmenter la disponibilité en cas de défaillance d'un réseau.

Un essai sera effectué sur la LGV1 (Bruxelles-France)  
[Proof of Concept]

Au troisième trimestre 2023, après l'évaluation, le déploiement se fera dans les zones où la couverture est suffisante sur les 15 lignes les plus importantes.

Nous posons la question de savoir si l'enregistrement des communications radio va bien respecter le RGPD. Nous insistons pour que le personnel soit averti de ces enregistrements.

[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

 Parole de cheminots

## 2. Plan annuel d'Action 2023

Le plan Annuel d'Action 2023 est approuvé. **Nous avons fait ajouter :**

- le plan d'action pour réduire les risques d'accidents et incidents chez les sous-traitants.
- la suite de l'enquête de la charge psychosociale chez Infrabel.

## 3. Accidents du travail graves

Nous faisons le point sur différents accidents graves, notamment l'accident mortel de Wetteren où des travailleurs avaient traversé une voie en service.

Nous soulevons le problème récurrent de la sous-traitance en cascade ainsi que le problème des langues. En effet, dans le cas de l'accident de Wetteren, les travaux étaient effectués par INFRABEL -> TUCRAIL -> EQUANS -> ARDA représentés par des travailleurs turcophones.

Nous posons des questions à propos de la formation que ces travailleurs ont reçue et comment la communication s'est faite avec le responsable.

Il est répondu que le chef de chantier avait de bonnes connaissances du néerlandais et que, à partir du 1er janvier 2024, une nouvelle procédure de certification des travailleurs des firmes extérieures sera d'application, ce qui amènera, nous l'espérons, plus de sécurité sur les voies.

Ainsi, la formation et la certification ne se feront plus par la société sous-traitante mais par un organisme externe.

Nous faisons remarquer que récemment il a été question dans la presse d'accidents et scandales impliquant des firmes extérieures. Nous demandons à Infrabel d'étudier la possibilité d'internaliser ces travaux pour éviter ces accidents.

Nous demandons que le suivi de cet accident soit discuté au sein du CEPPT.

## 4. Dossier Cripton

Nous rappelons que, dès le début du dossier datant de plus de deux ans, il nous avait été confirmé que le projet Cripton (programme qui mesure la charge de travail dans les cabines de signalisation) respectait bien le RGPD, ce qui n'est apparemment pas le cas.

La DPO (Déléguée à la Protection des Données) nous explique qu'il existe des soucis à propos de l'application du RGPD à Infrabel et qu'elle a formulé une série de recommandations.

I-TO nous explique, par exemple, que l'accès aux données dans le système SAS (qui alimente Cripton) est à présent limité à 5 voire 6 personnes.

Après discussion, nous demandons à connaître les recommandations de la DPO ainsi que la réponse de I-TO à ce sujet.

La Direction s'engage à nous fournir celles-ci par écrit.



La finalité du système Cripton doit nous être présentée, et ainsi respecter le principe de proportionnalité : « Le principe de la proportionnalité du traitement suppose que les données à caractère personnel qui ont été collectées sont bien en adéquation avec la finalité du traitement.»

Nous voulons éviter que les données Cripton ne soient utilisées pour sanctionner un agent.

En fonction de ces informations, nous évaluerons la nécessité (ou non) de consulter [l'Autorité de la Protection des Données](#) (APD).

## 5. CPPT Schaerbeek

Nous réitérons notre demande de maintenir un comité en charge de toutes les activités sur le site de l'atelier Infrabel de Haren /Schaerbeek

## 6. Chariot Geismar

À la suite d'accidents rencontrés avec les chariots Geismar, des adaptations sécuritaires ont été réalisées avec de nouveaux boogies et poignées.

Au niveau des boogies, les galets sont ainsi plus larges et le bourrelet plus haut.

Au niveau des poignées, celles-ci garantissent un espace plus grand entre le doigt et le rail. De même, elles écartent la main du chariot lors du transport.

Un inventaire total a été effectué ainsi qu'un plan d'action pour mettre en place ces adaptations. De même, un rappel des règles à suivre en cas de déraillement, en cas de transport vous sera présenté.

**N'hésitez pas à revenir vers vos délégués syndicaux pour signaler le positif/négatif de ces adaptations.**

### Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

**VERSTRAETEN PASCAL**

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - [pascal.verstraeten@infrabel.be](mailto:pascal.verstraeten@infrabel.be)

**CRAEN YVES**

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - [yves.craen@infrabel.be](mailto:yves.craen@infrabel.be)

**WINKELMANS JERRY**

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - [jerry.winkelmans@infrabel.be](mailto:jerry.winkelmans@infrabel.be)

**SECRETIN PASCAL**

Acheteur principal, I-AM, Liège - [pascal.secretin@infrabel.be](mailto:pascal.secretin@infrabel.be)

**CAUCHIE MANUEL**

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - [manuel.cauchie@infrabel.be](mailto:manuel.cauchie@infrabel.be)

